

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2023 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoints,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, Mme SERRAVALLE Pascaline, M. Franck BORN, Mme MANUEL Muriel.

Absents excusés :

M. BURDET Thibaut qui donne procuration à M. BORN Franck.

Mme Nathalie RIGHETTI, a été élue secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande à rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne les membres de la commission de contrôle de la liste électorale, de la façon suivante :

- Jean-François DURAFOUR en tant que conseiller municipal de la liste majoritaire
- Christelle ECOFFARD en tant que conseillère municipale de la liste majoritaire
- Françoise VOILLAT en tant que conseillère municipale de la liste majoritaire
- Franck BORN en tant que conseiller municipal de la liste minoritaire,
- Muriel MANUEL en tant que conseiller municipal de la liste minoritaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve et vote le compte administratif 2022 **de la commune**, présenté par M. Pierre GIROD, 1^{er} Adjoint, et décide de l'affectation du résultat en section de fonctionnement.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1 435 328,54 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2022 avec le Compte de Gestion 2022 présenté par Monsieur le Receveur d'Oyonnax, **approuve et vote ce compte.**

Il est à noter qu'au moment du vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Vote le budget Primitif 2023 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- Aménagements de voirie divers.
- Acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un parking public.
- Travaux divers de réparation des bâtiments communaux.
- Changement du système des chauffages des vestiaires du football et de l'école maternelle.

- Désamiantage et démolition d'un bâtiment acquis en 2022.
- Aménagement des Rues de la Fromagerie, du Visinal et du Champ de Foire.
- Les VRD d'une future MARPA.
- Achat d'un nouveau véhicule pour les agents techniques.
- Achat d'équipements pour les services techniques.
- Amélioration de la desserte forestière de la Combe de Vau et du plateau de Chamoise.

Décide de fixer le taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme ci-dessous mentionné :

- Foncier bâti :	23,05 %
- Foncier non bâti :	38,63 %
- Taxe d'habitation :	6,02 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte d'octroyer, pour l'exercice 2023, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention prévue
Amicale anciens combattants	500,00 €
Amicale boules	350,00 €
Amicale donneurs de sang	350,00 €
Amicale sapeurs-pompiers	2 000,00 €
Club de l'amitié	1 500,00 €
Comedy'ain	350,00 €
Comité des fêtes	4 000,00 €
Conscrits	700,00 €
ESMCV	2 500,00 €
Gym volontaire	400,00 €
Les amis de la Tour	500,00 €
Les amis de la Tour : projet son et lumière	7 000,00 €
Société de chasse	250,00 €
Sou des écoles	2 500,00 €
Team tonic	300,00 €
Haut B'Gey Volant	150,00 €
Idées Fils	150,00 €
FNACA	150,00 €
Association Sportive COLLEGE THEODORE ROSSET	500,00 €
CECOF	150,00 €
Lycée Professionnel privé Rural de l'Ain	250,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR de l'AIN	250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	250,00 €
Association familles traumatisés	150,00 €
Association main dans la main	350,00 €
Coop scolaire	800,00 €

Prévention routière	80,00 €
USEP	150,00 €
JSP du HAUT BUGEY	150,00€
BTP CFA de l'Ain	150,00€
MFR « La Vernée »	100,00 €
ALFA 3A	42 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la mission de maîtrise d'œuvre de la SCP PRUNIAUX-GUILLER relative à l'aménagement de voirie et réseaux divers prévus dans la Rue de la Fromagerie, du Champ de Foire et le Chemin du Visinal, pour un montant de 11 540,00 € HT soit 13 848,00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 23 mai 2023 à 19h.

Séance levée à 21h00

Le Maire,
M. Dominique TURC

